

PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER

NOTE STRATEGIQUE

27 avril 2026

L'Université Lumière Lyon 2 a l'obligation de présenter à son Conseil d'administration un Plan de Retour à l'équilibre financier (PREF) en mai 2026, suite au dépassement du ratio Dizambourg relatif à la masse salariale dans le cadre de l'approbation du BI 2026.

Cette modalité fait suite à l'adoption durant l'année 2025 d'une délibération du Conseil d'administration portant sur les Conditions de retour à l'équilibre (CRE) nécessaire suite au dépassement du même critère Dizambourg au moment du constat du Compte financier 2024.

Les dispositions proposées dans le cadre du PREF s'inscrivent tout d'abord dans la continuité des mesures CRE adoptées et d'ores et déjà mises en œuvre depuis le deuxième semestre 2025. Elles s'inscrivent également dans une ambition de préservation du service public. Elles s'inscrivent enfin dans les pré-orientations du COMP 100 % qui préfigurent la signature de l'établissement. La trajectoire financière proposée a vocation à consolider une amélioration progressive des indicateurs de soutenabilité sur quatre années avec un retour à l'équilibre prévu au plus tard en 2028.

- **UNE STRATEGIE MULTIFACTORIELLE DE MAITRISE FINANCIERE ET DE PRESERVATION DU SERVICE PUBLIC**

Le parti-pris porté par l'Université Lumière Lyon 2 en matière financière est d'agir sur l'ensemble des leviers tant en dépenses qu'en recettes, en évitant toutefois tout déséquilibre et ce afin d'éviter des ruptures dans l'exécution du service public, même si toute mesure de contrainte budgétaire génère une dégradation de celui-ci. L'université a donc fait le choix d'une approche équilibrée visant à accroître les ressources propres de l'établissement à côté de mesures de limitation des dépenses en matière de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement. Elle se veut également équitable car toutes les composantes et tous les services de l'Université sont mis à contribution pour retrouver des ratios soutenables. Cette approche globale évite de couper de manière aveugle dans la masse salariale avec des risques de conséquences désastreuses sur la capacité de l'établissement à assurer l'ensemble de ses missions de service public, sur sa capacité à rechercher des ressources propres ou sur la tenue des ambitions du COMP à venir.

Ceci se traduit par 5,5 M€ de développement des ressources propres, notamment sur le préimètre des frais différenciés (+2,9 M€), et celui des recettes de FC, alternance et DU (+2,4 M€ à horizon 2028) ou de taxe d'apprentissage. Ceci se traduit également par 6,8 M€ d'économies prévues qui concernent principalement la masse salariale (-3,8 M€ à horizon 2028, dont font partie la suppression de 10 postes BIATSS et de 5 postes EC), mais aussi les dépenses de fonctionnement (-2,3 M€) et d'investissement (-0,5 M€). Les grandes lignes stratégiques qui ont guidé l'élaboration du PREF sont donc les suivantes :

- Maîtrise de la masse salariale, se traduisant notamment par des suppressions de postes, d'enseignants-chercheurs comme de BIATSS mais également par le report de recrutements ou la réduction des remplacements. Ces mesures sont détaillées ci-dessous dans une logique pragmatique, volontariste et réaliste ;
- Développement des ressources propres ;
- Adaptation de l'offre de formation à la contrainte financière à l'occasion du renouvellement de l'accréditation (cf. ci-dessous)
- Réduction des dépenses de fonctionnement courantes tout en assumant l'ouverture de la Ruche dans de bonnes conditions ;
- Etalement de l'investissement sans réduction drastique, en raison du projet Ruche, d'une part, mais également pour ne pas créer de dette patrimoniale dans les équipements universitaires,

- notamment sur les plans immobilier et numérique, d'autre part ;
 - Développement des conventions de financement ;
 - Amélioration de la prévision budgétaire, pour diminuer l'écart important constaté chaque année entre BI et CF.
- **UN ALIGNEMENT AVEC LES AMBITIONS DE L'UNIVERSITE**

L'université Lumière Lyon 2 a exprimé ses axes stratégiques auprès du HCERES ; les choix formulés ci-dessus s'y inscrivent pleinement, soit directement, à l'exemple de la recherche, soit indirectement en refusant d'obérer aujourd'hui les capacités de faire demain, notamment dans le cadre du COMP. Pour autant les mesures prises ne sont pas sans impact négatif sur certains axes.

Ces axes constituent les orientations du prochain COMP à 100 % car ils marquent la signature de l'établissement, tout particulièrement les missions de service public de la recherche, de la formation et de la science avec et pour la société :

- ✓ Renforcer la signature Science avec et pour la société
- ✓ Mettre en place une offre de formation plus lisible, plus attractive et plus professionnalisante (doctorat)
- ✓ Rester leader de la recherche en SHS sur le site
- ✓ Mettre l'accent sur l'internationalisation grâce à l'alliance européenne
- ✓ Renforcer une politique de vie étudiante au service du bien-être et du bien-vivre sur nos campus
- ✓ Une opportunité inédite : redynamiser le campus Porte des Alpes
- ✓ Mettre en œuvre le plan AVENIRS au service d'une université plus responsable
- ✓ Renforcer le pilotage de l'établissement dans tous ses objectifs
- ✓ S'impliquer dans le projet de structuration du site Lyon/Saint-Etienne et défendre un modèle original d'organisation fondé sur la coopération et la coordination
- ✓ Contribuer aux actions de défense des libertés académiques

La note jointe précise la déclinaison de ces axes. Ci-dessous apparaissent les liens entre PREF et chacun des axes (+/ indique un effort du PREF pour tel axe ; -/ indique un impact négatif).

Axes stratégiques	Volet PREF correspondants
Renforcer la signature Science avec et pour la société	+/ Maintien du MuMo -/ réduction des financements SAPS -/ maîtrise des dépenses de fonctionnement
Mettre en place une offre de formation plus lisible, plus attractive et plus professionnalisante (doctorat)	+/ Refonte de l'offre de formation -/ Mesures RH de report +/ développement des ressources propres alternance, FC... -/ maîtrise des dépenses de fonctionnement -/ mesures RH BIATSS et EC
Rester leader de la recherche en SHS sur le site	+/ Quasi-sanctuarisation du budget recherche +/ développement des conventions de recherche
Mettre l'accent sur l'internationalisation grâce à l'alliance européenne	+/ Fin du programme Minerve – substitution par l'UE Europe +/ Programme Bauhaus financé par l'UE

	+/ Maintien de l'enseignement des langues +/ Développement d'une licence Etudes européennes et internationales
Renforcer une politique de vie étudiante au service du bien-être et du bien-vivre sur nos campus	+/ Ouverture de la Ruche dans de bonnes conditions +/ Consommation de la CVEC
Une opportunité inédite : redynamiser le campus Porte des Alpes	+/ Ouverture de la Ruche dans de bonnes conditions +/ Maintien de l'investissement avec étalement
Mettre en œuvre le plan AVENIRS au service d'une université plus responsable	+/ UE transversale TEDS maintenue +/ Plan AVENIRS adopté
Renforcer le pilotage de l'établissement dans tous ses objectifs	+/ Renforcement du pilotage +/ Dialogues de gestion +/ Déploiement d'un SID

- **METHODE DE TRAVAIL**

Un important travail a en conséquence été initié dès les mois de mars/avril 2025, au niveau de l'équipe de gouvernance, en lien avec la DGS, la DRHAS, la DAF et l'Agence comptable, afin de projeter la situation financière de l'Université à trois ans et d'identifier de premières pistes de retour à l'équilibre. Un premier projet a été transmis au Rectorat le 22 avril 2025. Cette proposition estimée non recevable, en raison de la demande relative à la SCSP a été suivie d'une deuxième version répondant aux attentes rectorales.

L'organisation interne s'est structurée avec la constitution d'un groupe de travail interne au niveau DGS pour répondre dans des délais légèrement desserrés et assurer une meilleure association de la communauté universitaire. Des échanges plus approfondis et constructifs ont pu notamment avoir lieu lors des conseils d'administration des 13 juin et 11 juillet 2025 et ont abouti à l'annonce de la création d'un Comité de suivi des CRE, désormais mis en place. Ce dernier, composé de vice-présidents et de représentants des listes élues au sein du conseil d'administration, a pour mission de suivre l'avancée des mesures de retour à l'équilibre. Le débat d'orientation budgétaire, habituellement organisé en avril ou en mai, a quant à lui été repoussé à l'automne 2025 afin de pouvoir s'appuyer sur la trajectoire validée par le rectorat et le conseil d'administration et d'associer effectivement les élus aux priorités du budget initial (BI) 2026. Le point relatif aux CRE a également été inscrit à l'ordre du jour des séances du Conseil social d'administration (CSA) du 2 juillet et du 16 septembre 2025.

Enfin, les CRE (et désormais le PREF) font l'objet d'informations régulières en Conseil des composantes (CDC) et en réunion des directions centrales. Les directeurs centraux, de composantes et les responsables administratifs et financiers ont été individuellement associés à la réflexion afin d'étudier de quelle manière leur direction ou composante peut contribuer au retour à l'équilibre. Les dialogues de gestion, programmés chaque automne, concrétisent cette démarche afin de poursuivre et d'approfondir ces échanges, en vue de la préparation des BI.

De plus, dès le 2^{ème} semestre 2025, les mesures adoptées dans le cadre des CRE ont été mises en œuvre avec, par exemple, de premières suppressions de postes ou l'ouverture sous contrainte de la nouvelle campagne d'accréditation. On peut observer de premiers résultats dans le compte financier 2025 : déficit presque nul (- 0,523 M€) et recettes en forte hausse. Par ailleurs, le ratio de MS se situe à 86%, en dessous de la prévision initiale.

Enfin, il importe de préciser qu'en complément de ces différentes actions, la présidence de l'Université a

sollicité le 26 juin dernier un accompagnement de l'Inspection Générale de l'Éducation, du sport et de la Recherche (IGESR), aux fins de procéder à un diagnostic économique approfondi, incluant une évaluation précise de la situation financière de l'établissement et l'identification de ses marges de manœuvre et des leviers susceptibles d'être mobilisés pour garantir sa soutenabilité financière. Cette demande a reçu comme réponse la participation de membres de l'inspection aux réunions ayant lieu entre l'université et les services rectoraux.

Dès la présentation du BI 2026, un travail conjoint s'est engagé entre l'Université et le Rectorat pour préparer le PREF, compte-tenu du dépassement prévisionnel du ratio Dizambourg. Ceci a donné lieu à plusieurs réunions de travail et à des échanges de documents et de données. L'Université a livré toutes les informations demandées en toute transparence. C'est à l'issue de ce travail que le dossier PREF a pu être remis au Rectorat.

- **UNE STRATEGIE DE PRESERVATION DE L'EMPLOI**

L'ensemble des mesures relatives aux BIATSS et aux EC permet de projeter une économie de près d'1 M€ en 2026, de plus de 2 M€ en 2027, et de près de 4 M€ en 2028.

Le choix qui a été fait est de travailler au cas par cas en fonction des opportunités, pour trouver le bon équilibre entre ressources (disponible ou à renouveler) et exécution du service public. Pour autant, un cadre d'objectifs a été posé sur chacune des rubriques afin de fixer les résultats à atteindre.

Plus globalement, l'Université Lumière Lyon2 a adopté le parti-pris de préserver l'emploi pour les raisons présentées ci-dessous. C'est d'ailleurs ce qui a permis l'adoption des mesures CRE au sein du Conseil d'administration.

Tout d'abord, le taux d'encadrement dans l'établissement est faible, insuffisant et sa réduction fragiliserait davantage la capacité pédagogique d'enseignement de Lyon 2, en qualité et en volume. Cette capacité serait aussi affaiblie pour la prise en charge des responsabilités pédagogiques de diplômés (coordination, suivi, pilotage, animation) ou les responsabilités de composantes ou laboratoires.

De plus, la tension sur les effectifs des professionnels, tant BIATSS qu'enseignants-chercheurs va à l'encontre de l'ambition de l'établissement de défendre une réelle Qualité de Vie au Travail (QVT). Ce sujet a été au cœur de la campagne de la gouvernance pour son renouvellement et demeure un point sensible dans l'établissement à l'heure où le baromètre QVT, établi depuis plusieurs années, montre une dégradation de l'ambiance de travail, notamment pour les enseignants-chercheurs. Déjà la suppression de 15 postes apparaît comme un effort, difficilement supportable.

Il s'agit enfin de conserver des capacités opérationnelles pour répondre aux enjeux du futur COMP, des réponses aux appels à projets ou encore du développement des ressources propres ; la croissance de la perception de taxe d'apprentissage, le développement de l'alternance ou de nouveaux parcours dégageant des ressources nécessitent de mobiliser des ressources humaines.

L'établissement a fait le choix de ne pas engager de réorganisation ou mutualisation pour plusieurs raisons : d'abord, sur le plan pratique, aucun cas d'usage propre à l'université n'a pu être identifié, qui soit une piste solide et évidente ; ensuite, les gains de telles approches ne sont nullement certains, de nombreux contre-exemples existent ; enfin, le coût managérial du changement peut être élevé au moment où les équipes sont mobilisées sur d'autres priorités.

- **DIMINUTION DE L'ENVELOPPE DE MASSE SALARIALE - MESURES RELATIVES AUX PERSONNELS BIATSS**

Cinq principaux leviers d'action sont activés. Tout d'abord, la DRHAS a engagé un processus d'analyse des besoins et ressources RH, en concertation avec les responsables de chaque structure (directions centrales, composantes). Ce travail est encore en cours mais ces premiers échanges permettent d'ores et déjà d'identifier de **nouvelles organisations et répartitions des missions** visant une meilleure efficacité de l'organisation de travail. La trajectoire PREF intègre une économie de 26 k€ dès 2025, pour atteindre 400 k€ en cumulé en 2028, soit l'équivalent de 10 postes permanents. A mars 2026, 8 postes ont été supprimés, en concertation avec les services porteurs, qui ont dû répartir la charge sur les autres agents et, nécessairement, abandonner certaines de leurs activités.

Par ailleurs, l'**externalisation de certaines missions** sera poursuivie pour transférer des dépenses de personnel vers le fonctionnement pour un montant de 57 k€ dès 2025, et jusqu'à 210 k€ en 2028 soit l'équivalent de 6 postes.

Les remplacements pour **suppléer les absences** sont limités afin d'économiser 28 k€ en 2025 et 70 k€ dès 2026 soit 2 ETPT, et un effort de 10 k€ dès 2026 est réalisé pour **réduire les vacances administratives**.

De même, le **recours aux appels sur liste complémentaire** des lauréats des concours BIATSS n'est plus possible. Cet effort conduit à une économie de 47 k€ dès 2025, pour atteindre 200 k€ d'économie en 2028.

Enfin, au regard du contexte, la création de postes est envisagée uniquement avec l'**identification préalable d'un financement avéré** (COMP, BAUHAUS, contrat de recherche, INART...). Une attention particulière est accordée au **poids de la masse salariale dans les budgets des futurs projets**. Ce poids doit être maîtrisé pour ne pas dégrader le ratio de masse salariale de l'établissement. À titre d'exemple, il est prévu que, dans les conventions à venir, les dépenses de masse salariale soient plafonnées à 70 % du financement attendu.

Sur le moyen terme, le développement d'un projet managérial fort, traduit notamment dans la mise en œuvre de projets de service à partir de 2026, et la mise en œuvre du SDSIN, porteur d'évolutions des outils professionnels, pourront, au-delà des échéances du PREF, conduire à la poursuite d'évolutions sur les emplois et compétences.

- **PERSONNELS ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET CHERCHEURS – OFFRE DE FORMATION**

Dès la campagne d'emplois 2025, le recrutement de certains enseignants et enseignants chercheurs a été reporté, en assurant le remplacement des postes par des ATER. Cette **temporisation avant l'ouverture des concours** sera systématique pour tous les postes à compter de la campagne 2026 et pour les suivantes. Elle produira une économie estimée à 845 k€ en année pleine.

En lien avec les composantes et les laboratoires, mais également dans le cadre du **projet de refonte de l'offre de formation** à venir, 5 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs seront supprimés entre 2026 et 2027 pour générer 450 k€ d'économie en 2028.

Le recours aux ATER et contractuels 2nd degré lors de la **campagne 2^{ème} vague** (hors campagne d'emplois) a permis une économie de 64 k€ en 2025 et continuera d'être limité pour viser une économie de 150 k€ dès 2026 et le nombre de contrats doctoraux revu à la baisse pour économiser 38 k€ en année pleine.

Dans le cadre de la nouvelle accréditation, **l'offre de formation sera simplifiée et réduite** pour viser une économie de 1,5 M€ sur l'année universitaire 2027-2028. Une partie de l'effort sera mis en œuvre dès la rentrée 2026-2027 en contrôlant mieux le nombre de groupes de TD ouverts au regard des effectifs

étudiants réels.

- **LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON2**

Le défi de l'accréditation 2027-2032 est de porter une offre de formation de qualité dans un contexte incertain et contraignant. Depuis plusieurs années, les universités publiques doivent composer avec une baisse des moyens financiers alloués, une concurrence exacerbée du secteur privé et une mise en cause des SHS, tout en devant assumer des missions sans cesse plus étendues (formation, diffusion des savoirs, recherche, vie étudiante, insertion professionnelle, orientation, inclusion, attractivité territoriale et internationale, etc.).

En dépit d'un tel contexte, l'Université Lumière Lyon 2 porte l'ambition d'une offre de formation plurielle, exigeante et responsable, selon les axes stratégiques suivants :

- Favoriser les réussites étudiantes ;
- Simplifier l'offre de formation dans une visée d'attractivité et de soutenabilité ;
- Renforcer l'ouverture des formations sur les enjeux contemporains (transitions, intelligence artificielle, etc.) et la maîtrise des fondamentaux disciplinaires ;
- Favoriser l'internationalisation des parcours de formation (mobilités sortantes, parcours internationalisés « à domicile ») ;
- Rendre possible la diversité des manières de se former (formation initiale, alternance, formation continue, programmes courts) ;
- Articuler les formations à la recherche (pôles de spécialité, séminaires scientifiques) ;
- Piloter l'offre de formation dans un souci d'adaptation (amélioration continue, évaluation, accompagnement).

L'offre de formation s'inscrit dans un contexte global de continuité avec les études secondaires, de diversification des publics et des attentes en termes de formation tout au long de la vie, de réforme des concours d'accès aux métiers de l'enseignement, de l'apparition de nouveaux métiers, d'accès au premier emploi et de mobilité des carrières professionnelles, de développement des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, des exigences de transition écologique et sociale et de dialogue de la science avec les citoyens et citoyennes et la société civile.

Au global, il s'agit de définir **une offre de formation en phase avec les moyens mobilisables, tant sur le plan financier qu'humain ou immobilier**. La délibération du Conseil d'administration du 13 mars a acté un volume horaire réduit en arrêtant l'enveloppe globale à 190 175 heures, répartie entre les différentes typologies de formation. **Cette révision affecte les dépenses pédagogiques** en prenant le parti de préserver, au maximum, les moyens des formations diplômantes (licences, licences professionnelles, masters) et les heures de « référentiel » tout en réalisant, en contrepartie, un effort plus important sur les dépenses connexes (dispositifs non diplômants, interventions extérieures, heures jurys, etc.). La baisse du volume horaire de l'offre de formation est rendue possible par deux mécanismes :

- une révision de la cartographie des mentions et parcours proposés : des fermetures de mentions/parcours qui ne trouvaient plus leur public : une Licence (Administration publique), 5 Licences Professionnelles (LP Animateur-concepteur en patrimoine culturel, LP Colibre, LP BTP, LP Techniques du

son et de l'image, LP Négociation/commercialisation des produits touristiques), une mention de Master (Sciences des religions) ainsi qu'une dizaine de parcours de Master ;

- des notes de cadrage instituant des règles strictes : plafonnement des heures face étudiant des maquettes pédagogiques, plafonnement des heures CM, auto-financement des dépenses pédagogiques connexes, seuils d'effectif conduisant à d'éventuelles non-ouvertures de parcours, soutenabilité financière en coûts complets des diplômes fonctionnant sur ressources propres (FA, FC, DU, formations courtes), baisse des heures maquette qui se concrétise notamment par une réduction de 3 % sur les enveloppes de moyens pédagogiques de toutes les mentions de licence, licence professionnelle et master.

D'autres leviers sont activés en complément :

- La réduction du volume horaire semestriel de la Langue Vivante 1 de 20h à 18h ;
- La réduction du volume horaire semestriel des activités sportives de 21h à 18h ;
- L'optimisation des groupes de TD et la rigueur d'application des seuils ;
- Le plafonnement des volumes horaires de formation ;
- La limitation des options et des parcours de spécialisation au sein des mentions (tout particulièrement en licence 3 et en master) ;
- La réduction des heures de suivi des alternants et des stagiaires.

Ces mesures sont détaillées dans la note de février 2026 en pièce jointe.

- **POUR MEMOIRE LES AUTRES MESURES PRISES SONT LISTEES CI-DESSOUS.**

- Diminution de l'enveloppe de fonctionnement
- Diminution et phasage de l'enveloppe d'investissement
- Progression des recettes et ressources propres encaissables
- Réforme de la politique d'exonération des droits différenciés
- Augmentation des recettes issues des diplômes propres et de la formation continue et en alternance
- Augmentation du nombre et du montant des conventions pluriannuelles financées
- Autres mesures secondaires : **valorisation de notre patrimoine immobilier, contrôle interne, système d'information décisionnel (SID), Fondation universitaire de l'Université Lyon 2.**

- **EN CONCLUSION**

L'ensemble des mesures envisagées ci-dessus permet d'afficher un retour à l'équilibre à l'horizon 2028. Des évolutions ou des ajustements seront nécessairement prévus au fil du temps. La mise en œuvre du présent PREF constitue l'occasion pour l'Université de renforcer son dispositif de pilotage financier, articulé autour d'une gouvernance resserrée et d'outils de prospective budgétaire et comptable.

Le succès du PREF reposera également sur la capacité collective à donner du sens à l'ensemble de ces mesures dont l'objectif final est d'améliorer la situation financière de notre établissement et de le doter de nouvelles marges de manœuvre. Seule la mobilisation de toute la communauté universitaire permettra d'atteindre ces résultats dans des délais aussi contraints.

L'Université inscrit également ces efforts dans une dynamique de responsabilité et de transparence, en

espérant qu'ils ouvriront la voie à un dialogue renouvelé avec sa tutelle. Il est ainsi souhaité que la prochaine contractualisation dans le cadre du COMP permette de réinterroger les moyens alloués par l'État, au regard des objectifs et de la performance démontrée dans l'accomplissement de ses missions de service public.

- **PIECES JOINTES**
- Axes stratégiques HCERES
- Délibération CA du 13 mars 2026
- Note de cadrage février 2026

Sommaire

<u>INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
<u>RENFORCER LA « SIGNATURE » SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIETE</u>	<u>2</u>
<u>METTRE EN PLACE UNE OFFRE DE FORMATION PLUS LISIBLE, PLUS ATTRACTIVE ET PLUS PROFESSIONNALISANTE</u>	<u>3</u>
<u>RESTER LEADER DE LA RECHERCHE EN SHS SUR LE SITE</u>	<u>4</u>
<u>METTRE L'ACCENT SUR L'INTERNATIONALISATION GRACE A L'ALLIANCE EUROPEENNE</u>	<u>5</u>
<u>RENFORCER UNE POLITIQUE DE VIE ETUDIANTE AU SERVICE DU BIEN-ETRE ET DU BIEN-VIVRE SUR NOS CAMPUS</u>	<u>6</u>
<u>UNE OPPORTUNITE INEDITE : REDYNAMISER LE CAMPUS PORTE DES ALPES</u>	<u>6</u>
<u>METTRE EN ŒUVRE LE PLAN AVENIRS AU SERVICE D'UNE UNIVERSITE PLUS RESPONSABLE</u>	<u>7</u>
<u>RENFORCER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT DANS TOUS SES OBJECTIFS</u>	<u>7</u>
<u>S'IMPLIQUER DANS LE PROJET DE STRUCTURATION DU SITE LYON/SAINT-ETIENNE ET DEFENDRE UN MODELE ORIGINAL D'ORGANISATION FONDE SUR LA COOPERATION ET LA COORDINATION</u>	<u>8</u>
<u>CONTRIBUER AUX ACTIONS DE DEFENSE DES LIBERTES ACADEMIQUES</u>	<u>9</u>
<u>CONCLUSION</u>	<u>9</u>
<u>ACRONYMES</u>	<u>10</u>

Introduction

La dégradation récente de la situation budgétaire de l'Université Lumière Lyon 2, qui conduit l'établissement à présenter un plan de retour à l'équilibre alors même que l'État lui impose, depuis plusieurs années, des dépenses supplémentaires non compensées, va impliquer de prioriser les actions qu'elle mène dans le cadre de ses missions qui ne pourront être remplies que sur un mode dégradé. En effet, dans un contexte financier et humain contraint, comment poursuivre et *a fortiori* développer ce qui a été entrepris, comment continuer à créer et à innover ? Il est peu probable que le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) au premier euro, qui devrait être mis en place en 2027, réponde à ces questions. En l'absence d'une volonté politique de repenser un modèle économique à bout de souffle, qui repose en outre sur une très forte inégalité de traitement entre établissements, l'incertitude domine en dépit de la volonté de tous les acteurs universitaires d'offrir la meilleure formation possible à une jeunesse qui devra être à même de relever le défi de la compétitivité et de la souveraineté économiques de notre pays.

Les axes stratégiques définis ci-dessous seront donc subordonnés à notre capacité à soutenir, avec des moyens restreints, une trajectoire ambitieuse. Car il n'est pas question de partir vaincus ! Cette trajectoire doit nous permettre de remplir nos missions de formation et de recherche, qui restent le cœur de notre activité, mais aussi de développer des actions dans des domaines qui supposent de rechercher des ressources supplémentaires : vie étudiante pour certains volets, politique Science avec et pour la société, lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, politique d'orientation, stratégie de communication, politique de développement durable, politique de préservation de la santé et du bien-être au travail, politique bâtiminaire, politique numérique, etc. Or, même si notre établissement comporte des disciplines qui tirent leur épingle du jeu parce qu'elles se situent à l'interface d'autres sciences, notre spécificité d'université de lettres, langues, sciences humaines et sociales ne nous permet que difficilement, en dépit de nos efforts, de capter des ressources propres, provenant par exemple des entreprises ou de la Région, à la différence des établissements comportant des sciences dites dures, de l'ingénierie ou des sciences de la vie. Et répondre à des appels à projets ou à des appels à manifestation d'intérêt, comme nous l'avons beaucoup fait dans les dernières années, n'est pas toujours la solution, puisqu'il conduit inévitablement l'établissement à augmenter sa masse salariale, déjà trop élevée selon les critères édictés par le ministère mais aussi à recruter des personnels non pérennes.

Renforcer la « signature » Science avec et pour la société

La création d'une vice-présidence et d'une direction Sciences et société, le vote d'un plan stratégique, le déploiement d'une offre de services intégrée (diffusion des savoirs, musée des Moulages, formations thématiques transversales, promotion de la recherche participative, développement de l'entrepreneuriat via un incubateur), la création de huit pôles de spécialité thématiques pluridisciplinaires et de deux chaires thématiques partenariales ainsi que le portage, pour l'ensemble du site, du projet LYSiERES² (labellisé Science Avec et Pour la Société (SAPS) pour la période 2022-2025), et d'une Boutique des sciences autrefois hébergée par la ComUE, ont permis de faire de Lyon 2 une université ancrée dans son territoire et leader sur le site en matière de Science avec et pour la société.

Pour le contrat qui vient, l'Université Lumière Lyon 2 entend poursuivre cette politique, partie intégrante de sa signature. Mais l'achèvement du projet LYSiERES² en 2025 et l'incertitude quant aux nouvelles sources de financement de la politique SAPS par le MESR constituent des freins importants

au développement mais également au maintien de certaines actions et dispositifs expérimentés, comme les missions doctorales de médiation scientifique. Des voies nouvelles ont été expérimentées depuis 2023 grâce à l'introduction d'un volet SAPS dans différents projets (ANR, Europe, collectivités, AMI SHS, etc.) qui ont permis de financer des actions et des expérimentations, comme le rapprochement "chercheur-décideur public" mais cela reste modeste.

La poursuite de la stratégie SAPS s'appuiera sur plusieurs leviers : d'une part, à l'échelle de la ComUE, la Présidente de l'université assumera un rôle de coordination politique en tant que Vice-Présidente Science et société en articulation avec le développement de la stratégie scientifique du site. D'autre part, en interne à l'université, des priorités ont été définies parmi lesquelles : doter le musée des Moulages de son premier projet scientifique et culturel en vue de l'obtention d'une labellisation Musée de France ; engager la phase 2 des pôles de spécialité (qui seront portés à neuf avec la création d'un pôle environnement) et des chaires en synergie avec l'évolution de la ComUE afin de faire fructifier les partenariats sur le territoire au bénéfice de la société civile ; mieux intégrer les SAPS dans la nouvelle offre de formation et renforcer les liens avec les composantes et les laboratoires ; rester le pôle de référence en recherche participative sur le site et au-delà grâce à la Boutique des sciences ; construire des passerelles avec le PUI afin de développer le lien entre recherche en SHS et innovation ; enfin développer la formation et l'accompagnement des chercheurs et doctorants au sein de l'« Ecole des SAPS ».

La politique de mécénat amorcée à la fin du précédent mandat sera également poursuivie et consolidée. Elle permettra de renforcer les liens partenariaux de l'université à travers des actions SAPS mais aussi de financer d'autres types d'actions en faveur notamment de la vie étudiante ou culturelle.

Cependant, bien que s'appuyant sur une organisation consolidée, la politique Science et société apparaît fragile. En effet, sommée de diminuer le poids de sa masse salariale, l'université n'a pas les moyens de socler les ressources humaines nécessaires au développement de cette politique pourtant conçue pour être un axe fort du projet d'établissement et un levier majeur pour conforter son impact territorial et sociétal. D'autant que, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, le ministère s'est totalement retiré de cette dynamique qu'il a pourtant fortement encouragée.

Mettre en place une offre de formation plus lisible, plus attractive et plus professionnalisante

La réflexion sur la prochaine accréditation qui prendra effet à la rentrée 2027 est déjà bien engagée. Elle vise à construire une offre de formation simplifiée et plus soutenable sur le plan humain. En œuvrant pour une clarification de l'offre de formation, il ne s'agit évidemment pas de renoncer à la qualité des parcours et des enseignements proposés mais de les rendre plus lisibles pour les étudiants et leurs familles mais aussi pour les acteurs du monde socio-économique en limitant l'effet de dispersion généré par la personnalisation des cursus inscrite dans l'arrêté Licence de 2018. Compte tenu du contexte financier actuel, cette démarche de simplification aura également pour objectif de réduire les coûts de la formation.

Ainsi conviendra-t-il, par exemple, de limiter le nombre excessif de parcours d'une même mention de master, certains d'entre eux attirant un nombre très limité d'étudiants. Le cas des disciplines à très petits effectifs sera à examiner avec attention. De même sera-t-il nécessaire de limiter certaines redondances entre parcours de master proposés, parfois, dans des composantes différentes. Un autre exemple, qui concerne la licence, consistera à diminuer le nombre d'enseignements d'ouverture, devenus très difficiles à gérer administrativement et brouillant la cohérence des formations. L'objectif

sera dès lors de renforcer les fondamentaux disciplinaires tout en préservant les possibilités d'ouverture pluridisciplinaire qu'offre une université de sciences humaines et sociales. Il s'agira aussi de construire un nombre limité de doubles licences aménagées, plus sélectives, qui remplaceront les nombreux parcours bi-disciplinaires actuels débouchant sur un seul diplôme et pas toujours bien compris des étudiants. De nouveaux formats de formation seront également proposés (formations courtes par exemple.).

Cette politique de simplification de l'offre de formation vise également à favoriser l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques et, grâce au travail mené par le Service de pédagogie du supérieur mais aussi par le Service commun de documentation, à mettre à disposition de nouveaux outils et ressources (essentiellement numériques, dont l'intelligence artificielle) mais aussi à développer les échanges entre collègues dans le cadre de webinaires, de capsules vidéo, d'ateliers et de séminaires. Cette réflexivité pédagogique sera d'autant plus nécessaire pour s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice (largement transformées avec le développement des usages de l'IA) qui supposent, par exemple, de repenser les modalités d'évaluation des enseignements et de recherche de données. La question de l'internationalisation sera également centrale dans l'évolution de notre offre de formation (voir plus bas).

Même s'il est utopique de prétendre délivrer des formations qui répondent strictement aux besoins du tissu socio-économique tant ceux-ci seront variables, l'insertion professionnelle des étudiants en formation initiale devra figurer parmi nos préoccupations majeures. Dans cette perspective, il conviendra d'accompagner les équipes pédagogiques dans la clarification des objectifs des formations et des compétences visées, dans l'animation des conseils de perfectionnement et des réseaux de partenaires extérieurs, ainsi que dans la communication autour de l'offre de formation. La définition d'actions de communication diversifiées est en effet décisive pour renforcer l'ancrage et l'attractivité de l'Université Lumière Lyon 2 sur le site mais aussi très au-delà. Il conviendra également de travailler les modalités d'une amélioration en continu des formations, tant à l'échelle des mentions et parcours (à travers le développement et la diversification des outils d'évaluation) que de l'établissement (avec la mise en place d'un nouveau logiciel de pilotage, le SGCE expérimenté à l'Université de Toulouse).

La professionnalisation des formations est une priorité déjà ancienne, en particulier à l'IUT dont les formations sont entièrement en alternance ce qui en fait un cas unique en France. Lors du précédent mandat (2020-2024), elle a constitué un axe fort de la politique de formation avec la mise en place de nombreux parcours en alternance hors IUT et d'un CFA interne en dépit d'une forte concurrence des organismes privés, très nombreux à Lyon. L'offre de formation continue en lien avec des partenaires variés s'est également développée grâce au renforcement de l'équipe administrative dédiée et à la création d'un conseil consultatif de la formation continue. Cette politique sera soutenue et poursuivie même si le rythme des évolutions sera sans doute plus modéré. Les efforts pour structurer l'offre et rationaliser les parcours grâce à l'élaboration de matrices financières qui garantiront leur viabilité devront être poursuivis de même que ceux visant à mieux articuler formation initiale et formation en alternance. Face à l'émergence de nouveaux métiers et aux difficultés rencontrées dans les métiers en tension, de nouveaux publics de formation continue devront être ciblés. L'accent devra aussi être mis sur le développement du doctorat en VAE qui rencontre encore des réticences fortes de la part de certains collègues et qui, pour le moment, est en vigueur dans une seule école doctorale.

Rester leader de la recherche en SHS sur le site

Grâce à une recherche diversifiée, ouverte et reconnue pour sa grande qualité, l'Université Lumière Lyon 2 est en position de leader de la recherche en SHS sur le site. En témoignent son statut de tutelle, aux côtés du CNRS mais aussi de l'ENS Lyon et, dans une moindre mesure, de Lyon 3, de l'Université

de Saint-Etienne ou de l'IEP de Lyon, de l'ensemble des unités de SHS du site mais aussi, par exemple, le nombre de collègues nommés à l'IUF ou bénéficiant d'une délégation au CNRS. C'est également elle qui héberge la MSH Lyon/Saint-Etienne.

Ce statut s'explique non seulement par le fait qu'elle couvre un large éventail de disciplines et domaines de recherche, dont certains ne sont pas présents dans d'autres établissements du site (anthropologie, archéologie, psychologie, économie comportementale, études rurales, etc.), mais aussi et surtout par le fait qu'elle cultive la pluridisciplinarité et les recherches à l'interface de disciplines et de thématiques relevant d'autres grands champs disciplinaires (santé, ingénierie, environnement, informatique, sciences cognitives, etc.) Cette culture de l'interdisciplinarité et de l'interface lui a permis, depuis une décennie, de prendre sa place dans de grands projets à l'échelle du site ou à l'échelle nationale. Ainsi contribue-t-elle à quatre LABEX, deux EUR, un projet ExcellencES, sept PEPR, un AMI SHS mais aussi, par exemple, au PUI. Elle a également permis de développer des liens avec d'autres organismes de recherche tels que l'INSERM et l'INRAE. Une part conséquente des actions de recherche sera poursuivie avec une large gamme de partenaires socio-économiques issus des sphères publique, privée, ou citoyenne (thèses CIFRE, programmes de recherche).

Pour le prochain contrat, l'établissement maintiendra, dans la mesure du possible, son fort soutien aux unités de recherche grâce à une dotation généreuse et des dispositifs spécifiques (soutien aux manifestations scientifiques, appel à projet annuel favorisant la pluridisciplinarité et la recherche partenariale ainsi que la valorisation de la recherche, etc.) Elle poursuivra sa politique de science ouverte, de gestion des données et d'intégrité scientifique développées lors du précédent contrat et son implication dans la démarche CoARA. Elle continuera à s'investir dans les projets interdisciplinaires de site tels que le programme Shape-Med@Lyon et les Instituts thématiques de site, en particulier ceux dédiés à l'alimentation et au travail qu'elle portera.

Après avoir consolidé sa cellule ingénierie de projet grâce à son implication dans le programme ASDESR, l'établissement entend par ailleurs augmenter le nombre de projets européens déposés et retenus par ses enseignants-chercheurs. En juillet 2025, un premier projet ERC a été décroché par une collègue recrutée sur une chaire de professeur junior dédiée à l'histoire de l'environnement. Plusieurs autres projets sont en cours de dépôt. Il conviendra de réfléchir à la façon de gérer ces projets sous tous leurs aspects (administratif, budgétaire, bâtimentaire, etc.) et de veiller à leur bonne insertion dans les unités de recherche sachant qu'ils supposent pour la plupart de recruter plusieurs collaborateurs. Les porteurs de projet devront également faire l'objet d'un accompagnement spécifique, en particulier dans la phase de valorisation du projet.

Mettre l'accent sur l'internationalisation grâce à l'alliance européenne

Un des enjeux du prochain contrat sera de déployer l'Alliance européenne, inaugurée en janvier 2025 à Katowice, dans l'ensemble de ses volets. Le projet Bauhaus4EU a en effet vocation à irriguer non seulement la recherche, la formation et l'entrepreneuriat, mais aussi à stimuler nos relations partenariales à l'échelle du territoire ainsi que l'innovation pédagogique, sans parler des effets escomptés sur la mobilité étudiante et enseignante.

L'internationalisation de l'établissement ne saurait se réduire aux projets financés – la cellule projets dédiée de la DRI déposera dès février 2026 plusieurs dossiers préparatoires à des Masters Mundus – et à la mobilité étudiante. C'est pourquoi un accent fort sera mis sur l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers, particulièrement nombreux dans notre université. Diverses actions sont envisagées telles que la mise en place d'un système de mentorat, la création d'un espace dédié sur le

campus et des actions plus ambitieuses d'intégration socio-culturelle. Sous réserve de la situation budgétaire globale de l'université, cela pourrait être rendu possible par la récente reconfiguration de la politique d'exonération des frais différenciés, qui se base désormais non pas sur le niveau de diplôme mais sur le pays de provenance. Celle-ci rencontre cependant une forte opposition des syndicats étudiants.

Une politique d'internationalisation ne se conçoit pas sans une politique de formation adaptée notamment en langues. En effet, la grande majorité des étudiants et étudiantes n'effectuent pas de mobilité « physique » au cours de leurs études alors qu'il nous incombe de leur proposer une expérience d'internationalisation. C'est pourquoi l'un des points centraux de la future offre de formation sera l'internationalisation des maquettes à la fois dans leur contenu – notamment par la création d'une mineure « internationale » dédiée – et dans leur forme, avec une incitation forte à développer des enseignements en langues étrangères, en anglais mais pas seulement. C'est pourquoi le dispositif MINERVE, qui permet à des étudiants et des étudiantes d'effectuer une partie de leur formation en allemand, espagnol ou italien, a vocation à être repensé pour être consolidé.

Renforcer une politique de vie étudiante au service du bien-être et du bien-vivre sur nos campus

Dans un contexte où les universités sont appelées à repenser leur rôle au-delà de la seule transmission des savoirs, la vie étudiante et des campus constituent des leviers essentiels de réussite, d'épanouissement et d'appartenance pour les étudiants et étudiantes. L'Université Lumière Lyon 2 veut en faire un axe central de sa politique, formalisé notamment dans le Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Celui-ci illustre l'engagement et la volonté de l'université d'amplifier sa démarche d'amélioration en matière de bien-être étudiant et du bien-vivre sur nos campus. Les évolutions réglementaires récentes – avec la mise en place de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) par exemple – rendent nécessaire de se doter d'une feuille de route qui structure le projet et définit les actions à déployer.

Le SDVE a notamment comme objectif le maintien et l'amélioration des actions déjà engagées, que cela soit en matière de santé avec le renforcement des actions sport-santé, dans le domaine social avec, par exemple, la mise en place de dispositifs de tutorat, de dispositifs d'aides en matière de précarité numérique, ou encore le développement de tiers-lieux sécurisés et inclusifs. Nous allons également poursuivre nos actions de lutte contre les VSS, les discriminations et en faveur d'une université inclusive en co-construction avec les étudiantes et étudiants, les associations dédiées telles que L'autre cercle ainsi que les partenaires universitaires et territoriaux (Mairie de Lyon). La politique de vie étudiante vise en effet à renforcer l'engagement étudiant pour qu'ils et elles soient davantage acteurs et actrices de l'établissement en renforçant les espaces de dialogue et de consultation ainsi que les démarches participatives.

Une opportunité inédite : redynamiser le campus Porte des Alpes

L'université veut affirmer la place du campus Porte des Alpes dans l'Est lyonnais en prenant part activement à la transformation du territoire de la Grande Porte des Alpes. Le plan-guide d'aménagement du campus 2025-2030, en cours de finalisation, identifie plusieurs jalons transformateurs, pour un campus « facile », « animé » et « habité ». Les transformations en cours et à venir sont majeures pour l'université comme pour le territoire : arrivée de plus de 750 nouveaux habitants en septembre 2025, ouverture de la Ruche, nouvel équipement mixte de vie, de services et de savoirs, exemplaire en matière de transition écologique et qui doit, dès 2026, contribuer à

l'attractivité de l'établissement puisqu'il sera ouvert à d'autres publics que le public étudiant. En outre ce campus bénéficiera d'une meilleure desserte grâce à de nouvelles liaisons vélo et de transports collectifs (bus et tram) à l'horizon 2030.

Préparer l'ouverture de la Ruche en particulier nécessitera une importante mise en œuvre participative qui sera portée par quatre vice-présidents et impliquera notamment les étudiants/habitants du campus mais aussi les autres étudiants, les personnels et les riverains, l'enjeu étant d'amplifier des initiatives, projets et actions hybrides déjà en cours et d'en définir de nouveaux.

Mettre en œuvre le plan AVENIRS au service d'une université plus responsable

Le vote, en décembre 2024, du schéma directeur DD-RSE de l'établissement, appelé Plan Avenirs, constitue un jalon majeur dans la stratégie de transition écologique et sociale que l'université déploie depuis 2021 avec la nomination d'une vice-présidence dédiée et la définition d'indicateurs suivis dans le RAP-PAP pour son pilotage. L'établissement s'est saisi du Plan climat-diversité en cours de contrat quinquennal en recensant et en mobilisant les compétences existantes dans l'université, tout en renforçant les collaborations pluridisciplinaires et extra-académiques avec le territoire. Ce diagnostic a objectivé l'importance de l'expertise existante dans l'université, tant dans les enseignements dispensés que dans les activités de recherche, ainsi que les dynamiques vertueuses et les actions enclenchées pour réduire l'impact environnemental de l'université (GES, mobilité, etc.). L'université peut se prévaloir de produire des connaissances SHS indispensables, et de prendre part au débat public sur les 17 ODD que couvre le Plan Avenirs (transitions écologique et sociale). C'est un atout majeur qui participe aujourd'hui pleinement de la stratégie de l'établissement tant dans ses missions de formation, de recherche que dans sa gestion du patrimoine et de sa consommation énergétique.

Pour le prochain contrat, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'action du Plan Avenirs à travers un double portage à la fois politique (vice-présidence) mais également organisationnel par la création d'un poste de DGA Transition écologique qui a pour mission d'accompagner le changement organisationnel visé.

Un réseau interne des agents en charge des actions TES au sein de l'université a par ailleurs été créé en 2025 pour mettre en synergie les différents volets du projet et les expertises présentes dans l'établissement. Ce réseau a vocation à renforcer le rôle d'ambassadeur des agents au sein de l'institution et de soutenir la transversalité en interne autour d'enjeux partagés.

Le principe participatif expérimenté dans la réalisation du SD DD-RSE grâce à la constitution de dix groupes de travail sera maintenu sur les thématiques suivantes : Alimentation, Mobilité, Rythmes et temps et modules de formation TEDS à généraliser en licence. D'autres thématiques pourront être abordées ou approfondies au fil de l'eau.

Renforcer le pilotage de l'établissement dans tous ses objectifs

Un pilotage efficace des axes stratégiques de l'Université implique une adaptation des outils et des pratiques. Il implique de définir et de mettre en œuvre des politiques internes orientées vers les objectifs, d'optimiser les moyens et d'identifier des leviers d'action.

Cette intention, exprimée dès l'élaboration du COMP 2024-2026 (axe 5,) répond aussi à la mise en œuvre des « Conditions de retour à l'équilibre » (CRE) qui imposent un suivi plus serré du volet financier mais également de l'ensemble des activités.

Développer le pilotage par l'information alimentera une vision plus pertinente et plus précise (sans être exhaustive) de l'établissement dans une logique de connaissance dynamique. Actuellement, les outils du système d'information, notamment SIFAC et SIRH, permettent de recueillir et de compiler de nombreuses données. L'observatoire interne (OFIVE) assure en parallèle une analyse des données recueillies, sur la formation essentiellement. Enfin, les nombreuses remontées nationales ou le travail d'auto-évaluation HCÉRES constituent des sources de données voire de comparaisons essentielles. Améliorer les outils numériques pour fiabiliser les données et en permettre la synthèse, est un des enjeux principaux du prochain Schéma directeur des systèmes d'information et numérique (SDSIN) 2026-2030. Fin 2025 ou au plus tard lors du 1er semestre 2026, l'université Lyon 2 engagera ainsi l'élaboration d'un système d'information décisionnel, qui permettra de définir les indicateurs à suivre et les modalités de leur constitution. Afin d'assurer un pilotage efficace, une stabilisation des indicateurs nationaux et des enquêtes récurrentes serait bienvenue, à l'inverse de la profusion de données sollicitées de manière inopinée dans le cadre d'enquêtes dont on comprend parfois mal la finalité.

En principe le fonctionnement de l'établissement, et notamment la comitologie des instances, permet de consolider la prise de décision. Néanmoins, une démarche de responsabilisation sera engagée afin de trouver un équilibre plus satisfaisant entre cohérence des politiques de l'établissement et décentralisation de l'action dans les composantes ou les laboratoires. Celle-ci s'appuiera sur une direction générale renforcée et sur le développement du contrôle interne.

Enfin, un pilotage serein implique de poursuivre les initiatives en matière de démocratie universitaire, auprès des équipes et auprès des étudiants et de leurs représentants, et de les déployer pour favoriser une prise de décisions optimale et partagée.

S'impliquer dans le projet de structuration du site Lyon/Saint-Etienne et défendre un modèle original d'organisation fondé sur la coopération et la coordination

L'Université Lumière Lyon 2 est ancrée dans un site riche en établissements publics d'enseignement supérieur, qui comprend quatre universités et de nombreuses écoles (ENS Lyon, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, école d'architecture, Institut d'études politiques, etc.). En dehors de l'Institut catholique de Lyon, généraliste, de nombreuses écoles privées prospèrent également dans des domaines qui font concurrence aux formations universitaires (management, communication, métiers du numérique, etc.) et « captent » près de la moitié des étudiants ce qui est considérable par rapport à d'autres sites universitaires.

Depuis l'échec de la constitution d'un EPE Lyon 1-Lyon 2, l'Université Lumière Lyon 2 participe activement à la construction d'une trajectoire de site dans le cadre de la ComUE Lyon Saint-Etienne. Après une succession de projets qui ont épuisé les communautés, notre stratégie vise, non pas à envisager un nouveau projet d'EPE impliquant des fusions d'établissements, mais à : restaurer des relations de confiance entre les établissements, la ComUE constituant un espace de dialogue et de coordination ; déposer des projets engageant tout ou partie des établissements du site ; déléguer certaines missions au profit de l'ensemble des établissements (collège doctoral, Institut d'études avancées, sport de haut niveau, centre de santé mentale, entrepreneuriat, students welcome desk) ;

enfin créer, à partir des forces scientifiques présentes sur le site, des instituts thématiques pluridisciplinaires autour de grands défis sociétaux (intelligence artificielle, alimentation/nutrition, limites planétaires, art, création et médiation, mutations du travail, etc.) sur le modèle du projet ExcellencES Shape-Med@Lyon centré sur la santé globale.

Pour ce faire, il s'agira de trouver des financements en plus de ceux issus de la mise en commun du préciput de l'ANR, en plaidant pour qu'une partie au moins des financements des LABEX, nombreux sur le site et qui arrivent à terme, soit réaffectée à ce projet. Un autre enjeu de la politique de site concernera le domaine de la formation. La réflexion en cours autour de la réforme des voies d'accès aux métiers de l'enseignement primaire et secondaire, qui devrait mobiliser les trois universités lyonnaises autour d'un projet commun, constituera un premier défi de taille. Un autre objectif sera de mutualiser des disciplines à faible recrutement telles que certaines langues en particulier entre les universités Lyon 2 et Lyon 3 voire Saint-Etienne. Enfin, des formations spécifiques mutualisées se mettront en place dans le cadre des instituts thématiques.

Contribuer aux actions de défense des libertés académiques

La crise politico-médiatique traversée par l'établissement, qui a dû faire face, au printemps et à l'été 2025, à une campagne de dénigrement sans précédent ainsi qu'à une ingérence du politique qui s'est traduite, du côté de la région, par le refus d'examiner les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « Agir pour la réussite étudiante » et donc par un retrait de subventions (dont celle finançant les emplois étudiants), a conduit la communauté académique à se pencher sur la question des libertés académiques, celle-ci n'ayant pas de véritable fondement juridique au contraire, par exemple, de la liberté de la presse.

Le rapport commandé par France Université à Stéphanie Balme sur le recul des libertés académiques, à paraître en septembre ou en octobre, comprendra un certain nombre de préconisations ainsi qu'un plan d'actions dont l'Université Lumière Lyon 2 entend se saisir en mobilisant ses personnels mais aussi ses étudiants dans le cadre de leur formation à la citoyenneté.

Conclusion

Sans céder sur les fondamentaux d'un établissement public de SHS visant à offrir aux étudiants des connaissances, des ressources et des outils pour comprendre le monde et s'y insérer, il conviendra d'innover, comme l'Université a toujours su le faire, pour affronter un contexte inédit. L'instabilité politique qui marque la période de même que la montée des populismes et de la désinformation ne sont certes pas favorables à une institution qui, ici et ailleurs, fait régulièrement l'objet d'attaques virulentes dans les médias, sur les réseaux sociaux et de la part de certaines formations politiques ou syndicales. Les universités se doivent néanmoins de ne pas céder à la tentation de se retirer sur l'Aventin mais au contraire, plus que jamais, se doivent de continuer à incarner un savoir humaniste qui respecte la diversité des points de vue et de partager voire de coconstruire ce savoir avec tous les acteurs et actrices de la société civile.

Acronymes

- AMI : appel à manifestation d'intérêt
- ANR : agence nationale de la recherche
- ASDESR : accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- AVENIRS : actions vers des engagements innovants, responsables et soutenables
- CFA : centre de formation d'apprentis / en alternance
- CIFRE : conventions industrielles de formation par la recherche
- CNRS : centre national de la recherche scientifique
- CoARA : Coalition for Advancing Research Assessment / Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche
- ComUE : communauté d'universités et d'établissements
- COMP : contrat d'objectifs, de moyens et de performance
- CRE : conditions de retour à l'équilibre
- CVEC : contribution vie étudiante et de campus
- DGA : directeur général adjoint
- DRI : direction des relations internationales
- ENS : école nationale supérieure
- EPE : établissement public expérimental
- ERC : conseil européen de la recherche
- EUR : école universitaire de recherche
- HCÉRES : haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- IA : intelligence artificielle
- IEP (Lyon) : institut d'études politiques (de Lyon)
- IUF : institut universitaire de France
- IUT : institut universitaire de technologie
- INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- INSA (Lyon) : institut national des sciences appliquées (de Lyon)
- INSERM : institut national de la santé et de la recherche médicale
- LabEx : Laboratoire d'Excellence
- MESR(I) : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (et de l'innovation)
- MSH : Maison des Sciences de l'Homme
- ODD : objectifs de développement durable
- OFIVE : observatoire de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante
- PAP/RAP : projet/rapport annuel de performance
- PEPR : programmes et équipements prioritaires de recherche
- SAPS : science avec et pour la Société
- SD DD-RSE : schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale
- SDSIN : schéma directeur des systèmes d'information et numérique
- SDVE : schéma directeur de la vie étudiante
- SHS : sciences humaines et sociales
- TEDS : transition écologique pour un développement soutenable
- TES : transitions écologiques et sociétales
- VAE : validation des acquis de l'expérience
- VSS : violences sexistes et sexuelles

Délibération n°2026-13

**Le Conseil d'administration de l'Université Lyon 2, en sa séance du 13 mars 2026
sous la Présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente,**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la présentation en séance, assurée par M. Stéphane CADIOU, Vice-président en charge de la CFVU et du pilotage de l'offre de formation,

Prend la délibération suivante :

Objet : Dotation budgétaire globale prévue pour l'offre de formation proposée pour l'accréditation 2027-2031

La présente délibération a pour objet de déterminer la dotation budgétaire globale que l'établissement Université Lumière Lyon 2 prévoit d'allouer à l'offre de formation soumise à accréditation pour la période 2027-2031. Elle fixe un montant global qui inclut les moyens pédagogiques prévus pour les formations de premier cycle (licences et licences professionnelles) et de second cycle (masters). Elle fixe un objectif de dépenses qu'il reviendra, ensuite, à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de répartir entre les mentions de licences, licences professionnelles et masters.

Contexte de définition :

La détermination de cette dotation budgétaire se base sur :

- L'évaluation des dépenses pédagogiques réalisées au cours de l'accréditation 2022-2026 ;
- L'adoption par le Conseil d'administration de l'établissement, en réponse au courrier du Recteur de région académique du 27 février 2025, d'une délibération fixant les Conditions de retour à l'équilibre et posant un objectif d'économies de 1,5 millions d'euros annuels sur l'offre de formation (soit une réduction d'environ 10%) ;
- L'engagement conventionnel de l'établissement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans un Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) ;
- La réforme des concours d'accès à l'enseignement, avec tout particulièrement la création d'une LPE (Licence de professorat des écoles) et la disparition des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ;
- Les axes stratégiques de l'offre de formation en vue de l'accréditation, définis dans la note de cadrage adoptée par le Conseil académique plénier du 7 juillet 2025 ;
- Les capacités d'accueil de l'établissement sur les plans humains et immobiliers ;
- Les conventions avec les établissements partenaires (et notamment les co-accréditations) ;
- La nécessité d'assurer les conditions de réalisation des autres missions et activités de l'université (recherche, diffusion des savoirs et médiation scientifique, accompagnement des étudiantes et étudiants, etc.).

La définition de cette dotation est le résultat d'un processus coopératif de plusieurs mois, qui a reposé sur un état des lieux partagé de l'offre de formation avec les directions et responsables pédagogiques, un recensement centralisé des projections des équipes pédagogiques (via des Documents d'orientation

pédagogique), ainsi que sur des échanges réguliers avec les directions de composantes (cf. Comité pédagogique des composantes).

Critères de définition :

Le calcul des moyens requis pour assurer l'offre de formation faisant l'objet d'une demande d'accréditation auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est fondé principalement sur le montant des dépenses pédagogiques engagées. Ce calcul financier prend pour base générale la moyenne des heures pédagogiques déclarées dans l'application OSE (Organisation des services d'enseignement) pour chacune des mentions (licences, licences professionnelles et masters) pour les 3 années 2022-2024. Le choix est donc de partir des moyens budgétaires réels engagés au cours des années précédentes.

Sur ces bases, le choix a été de préserver au maximum les dépenses des formations diplômantes en leur appliquant de manière unilatérale :

- Une réduction de 5% sur les moyennes d'heures consommées de toutes les mentions de licence (à l'exception des créations) ;
- Une réduction de 3% sur les moyennes d'heures consommées de toutes les mentions de master (à l'exception des créations).

A ce calcul initial, s'ajoutent des critères de gestion (cf. *Note d'accompagnement pour la conception des maquettes de formation*) qui visent à contenir les dépenses, à réduire les inégalités entre mentions et à optimiser les moyens engagés par l'établissement :

- La fixation d'un volume d'heures plafond pour les licences, licences professionnelles et masters ;
- La fixation d'une part maximale de Cours magistraux dans l'offre de formation en master 1 et 2 ;
- La fixation d'un plafond pour les heures de suivi des étudiantes et étudiants en alternance ;
- La réaffirmation de seuils pour les groupes de Td qui donneront lieu à un contrôle plus précis pour éviter les ouvertures indues.

Considérant les principes de calcul et les critères de gestion exposés,

Considérant la cartographie de l'offre de formation soumise à accréditation (cf. *liste des mentions de licence et de master*),

Il est décidé d'allouer une enveloppe globale de 190 175 heures qui se répartit ainsi :

- Licences : 83 630 heures¹
- Licences professionnelles : 5 858 heures
- Masters : 70 720 heures
- Transversale : 29 967 heures

Pour les licences, les dotations de mention englobent toutes les activités pédagogiques intégrées dans les Unités d'enseignements « Disciplinaires » et d'« Ouverture », ainsi que l'activité « Pré-professionnalisation » (prévue en S4 et S5). Les activités proposées dans l'UE Transversale sont financées sur une dotation centrale à l'échelle de l'établissement.

¹ Cette dotation n'intègre pas les moyens prévus pour les mentions de BUT de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) en raison d'un calendrier légèrement différent lié aux Programmes pédagogiques nationaux.

Pour les licences professionnelles, les dotations de mention englobent toutes les activités pédagogiques, les mises en situation professionnelle incluses.

Pour les Masters, les dotations de mention englobent toutes les activités pédagogiques. Les modules de MOTIFs, proposés aux étudiantes et étudiants, sont financés sur une dotation centrale de l'établissement. Dans le cas de formation en alternance, les heures de suivi sont financées sur les recettes propres.

Il est à préciser qu'à ce stade, la dotation de l'UE Transversale ne constitue qu'une estimation calculée sur la base de :

- Réduction de 10% du volume horaire de la LV1 (dont les enseignements sont réduits à 18h) ;
- Réduction de 10% du volume du SUAPS (dont les activités sont ramenées à 18h) ;
- Maintien en l'état des volumes horaires des enseignements « Culture numérique » (ex-TIC), Motifs et Accompagnement ;
- Maintien en l'état des volumes horaires du programme Minerve qui sera amené à évoluer dans le cadre d'une UE Europe.

La construction des maquettes pédagogiques permettra d'affiner les volumes horaires de l'UE transversale.

La Commission de la formation et de vie universitaire a vocation à répartir ces dotations globales par mentions de licences, licences professionnelles et masters.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27
Dont :
Pour : 17
Contre : 6
Abstentions : 4

Fait à Lyon, le 16 mars 2026

La Présidente,

Isabelle von BUELZINGSTOEVEN



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 20 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 20 mars 2026.

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONCEPTION DES MAQUETTES DE FORMATION

FÉVRIER 2026

La présente note précise les éléments structurants pour l'offre de formation portée par l'Université Lumière Lyon 2 dans la perspective de l'accréditation 2027-2031. Elle prolonge, sur un plan opérationnel, la note de cadrage stratégique adoptée dans les instances compétentes en juillet 2025.

Elle vise à accompagner les équipes enseignantes et administratives dans leur travail de conception des programmes et des modalités pédagogiques. Elle décline, pour l'ensemble de l'offre à venir, des exigences et lignes directrices générales constitutives de la politique de formation de l'établissement. Elle est complétée par des notes de cadrage par niveau de formation (licences, licences professionnelles, masters).

SOMMAIRE

1. LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2	2
2. L'ENJEU DE SOUTENABILITÉ : LES MOYENS MOBILISÉS.....	3
3. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS	7
3.1. Les repères de base.....	7
3.2. La structuration des formations.....	9
4. LE PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE SAISIE DES FORMATIONS	13
4.1. La mise en place d'un nouvel outil SGCE	13
4.2. Le planning de l'accréditation	13

1. LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Le défi de l'accréditation 2027-2031 est de porter une offre de formation de qualité dans un contexte incertain et contraignant. Depuis plusieurs années, les universités publiques doivent composer avec une baisse des moyens financiers alloués, une concurrence exacerbée du secteur privé et une mise en cause des SHS, tout en devant assumer des missions sans cesse plus étendues (formation, diffusion des savoirs, recherche, vie étudiante, insertion professionnelle, orientation, inclusion, attractivité territoriale et internationale, etc.).

En dépit d'un tel contexte, l'Université Lumière Lyon 2 porte **l'ambition d'une offre de formation plurielle, exigeante et responsable**. Dans cette perspective, et comme indiqué dans la note de cadrage de juillet 2025, les axes stratégiques de l'offre de formation visent à :

- Favoriser les réussites étudiantes ;
- Simplifier l'offre de formation dans une visée d'attractivité et de soutenabilité ;
- Renforcer l'ouverture des formations sur les enjeux contemporains (transitions, intelligence artificielle, etc.) et la maîtrise des fondamentaux disciplinaires ;
- Favoriser l'internationalisation des parcours de formation (mobilités sortantes, parcours internationalisés « à domicile ») ;
- Rendre possible la diversité des manières de se former (formation initiale, alternance, formation continue, programmes courts) ;
- Articuler les formations à la recherche (pôles de spécialité, séminaires scientifiques) ;
- Piloter l'offre de formation dans un souci d'adaptation (amélioration continue, évaluation, accompagnement).

Ces axes s'inscrivent dans un contexte réglementaire et ministériel renouvelé depuis plusieurs années. La Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018 a, par exemple, mis l'accent sur l'accompagnement pédagogique pour la réussite. La politique ministérielle s'appuie par ailleurs sur de nouveaux outils de pilotage, qu'il s'agisse de plateformes (cf. FRESQ) ou de Contrats d'objectifs, de moyens et de performances (COMP), avec lesquels les établissements doivent se familiariser et repenser leur offre de formation.

Parallèlement, chaque diplôme est cadré par un arrêté de référence :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre de la licence de Professorat des écoles ;
- Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters d'enseignement et d'éducation.

L'offre de formation de l'établissement entend également répondre à d'autres enjeux, liés en partie aux transformations contextuelles, comme :

- La continuité avec les études secondaires ;
- La diversification des publics et des attentes en termes de formation tout au long de la vie ;
- La réforme des concours d'accès aux métiers de l'enseignement ;
- L'apparition de nouveaux métiers ;
- L'accès au premier emploi et la mobilité des carrières professionnelles ;
- Le développement des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle ;
- Les exigences de transition écologique et sociale ;
- Le dialogue de la science avec les citoyens et citoyennes et la société civile.

Ces enjeux doivent trouver une place dans la conception des formations, à travers l'évolution des compétences visées, l'introduction de nouveaux enseignements, et la transformation des pratiques pédagogiques.

2. L'ENJEU DE SOUTENABILITÉ : LES MOYENS MOBILISÉS

Conformément à un esprit de responsabilité dans l'exercice de nos missions de service public, la définition de l'offre de formation doit s'articuler étroitement avec un enjeu de soutenabilité. Celui-ci détermine notre capacité à concevoir **une offre de formation en phase avec les moyens mobilisables, tant sur le plan financier qu'humain ou immobilier.**

Progressivement, les formations proposées au sein de notre établissement ont dépassé notre potentiel enseignant et administratif. Elles ont, par ailleurs, crû alors que les dotations étaient insuffisantes avec pour conséquence une dégradation des conditions de réalisation de nos autres missions (en matière de recherche notamment).

Dans ces conditions, le redimensionnement de l'offre de formation apparaît nécessaire. Il doit être l'occasion, dans le même temps, de repenser l'organisation de l'année universitaire (calendriers, emplois du temps et sessions d'examens) et l'allocation des moyens pédagogiques (heures d'enseignement des titulaires et heures de vacation réalisées par des professionnels qualifiés). Il doit également dégager de nouvelles marges de manœuvre pour permettre aux enseignants-chercheurs de mieux s'investir dans les différentes dimensions de leur métier et aux personnels administratifs de disposer de marges de manœuvre qualitatives.

L'enjeu de soutenabilité s'inscrit aujourd'hui dans un plan fixant les conditions de retour à l'équilibre (CRE), validé par le Rectorat et dont l'un des volets porte sur la réduction du volume horaire global de l'offre de formation (baisse de 10 % des dépenses afférentes à la formation, soit un total de 1,5 millions d'euros annuels en plus des économies réalisées par ailleurs).

Dans ces conditions, que partagent malheureusement de nombreuses autres universités, la construction de notre offre de formation doit plus que jamais, être mise en cohérence avec les moyens disponibles.

Pour cela, il est apparu nécessaire d'activer deux leviers :

1. **Réviser l'affectation des dépenses pédagogiques** en prenant le parti de préserver, au maximum, les moyens des formations diplômantes (licences, licences professionnelles, masters) et les heures de « référentiel » tout en réalisant, en contrepartie, un effort plus important sur les dépenses connexes (dispositifs non diplômants, interventions extérieures, heures jurys, etc.). Cette révision se traduira par :
 - Une réduction de 5 % sur les enveloppes de moyens pédagogiques de toutes les mentions de licence ;
 - Une réduction de 3 % sur les enveloppes de moyens pédagogiques de toutes les mentions de master.

2. **Réviser la cartographie des mentions et parcours proposés** avec une visée de 6 700 heures d'économies et d'une meilleure lisibilité globale.

Par ailleurs, s'appliqueront à l'ensemble des formations les arbitrages suivants :

- La réduction du volume horaire semestriel de la Langue Vivante 1 de 20h à 18h ;
- La réduction du volume horaire semestriel des activités sportives de 21h à 18h.

Parallèlement, et par-delà le cadrage par niveau de diplôme (cf. notes licences, licences professionnelles et masters), d'autres critères seront à respecter dans la construction de l'offre de formation :

- **L'organisation des groupes de TD**

Les seuils d'ouverture de groupes TD sont fixés à 35 en licence 1 et 40 à partir de la 2^{ème} année de licence. L'ouverture de groupes supplémentaires n'est possible qu'après l'optimisation des effectifs dans les groupes existants afin de réduire l'écart existant entre les groupes réels et les effectifs.

Les formations sont tenues de respecter des seuils d'effectifs, dont le non-respect au cours de deux années consécutives pourra conduire à une décision de fermeture, en concertation avec la direction de la composante et les responsables pédagogiques.

	Cible minimale d'étudiants/étudiantes	Seuil critique d'étudiants/étudiantes
Mention de licence Générale	80	35
Mention de licence professionnelle	20	15
Parcours Master 1	24	15
Parcours Master 2	20	12

Tableau n°1 : Seuils annuels d'effectifs par niveau d'étude

- **La limitation des volumes horaires des formations**

Les maquettes de formation doivent être élaborées sur la base du temps de travail étudiant, divisé par principe entre un tiers d'heures d'enseignement et d'encadrement et deux tiers de travail autonome.

Les maquettes sont soumises, dans un souci d'équité, à des plafonds stricts de volume horaire pour réduire les inégalités entre formations :

	FI/ FC	FA/Mixte
Vol. max. heures Licence (sur les 3 ans)	1500	
Vol. max. heures Licence professionnelle	400	402
Vol. max. heures Master 1	400	402
Vol. max. heures Master 2	360	402
Vol. max. heures DU ¹	400	

Tableau n°2 : Volume horaire (temps étudiant) maximum par formation

Les heures CM (Cours magistraux) seront plafonnées dans les masters pour tenir compte d'effectifs plus restreints et d'une pédagogie adaptée (moins « magistrale » et plus « pratique » et « participative »). Les plafonds de CM pourront être dépassés dans le cas de groupes d'étudiants supérieurs à 40 (comme pour les masters 1 généralistes ou pour les formations procédant à des mutualisations de certains cours).

Les formations en alternance seront plafonnées par le cadre réglementaire (402h) et seront désormais financées sur la base des enveloppes délivrées par l'établissement. Seules les heures de suivi seront financées sur les ressources propres de la formation.

	FI/ FC	FA/Mixte
Part maximale de CM Master 1	50%	50%
Part maximale de CM Master 2	30%	30%

Tableau n°3 : Part des cours magistraux par année de master

¹ Les Diplômes universitaires (DU), et plus généralement les formations courtes, sont soumises à un strict respect de soutenabilité au regard de la matrice financière adoptée au sein de l'établissement.

- **La limitation des options et des parcours de spécialisation au sein des mentions (tout particulièrement en licence 3 et en master)**

La réduction des moyens pédagogiques pourra générer des efforts de mutualisation. Celle-ci ne devra pas s'effectuer au détriment de la lisibilité de l'offre de formation et des conditions de travail de l'ensemble du personnel (charges administratives et contraintes d'emplois du temps, dispersion des responsabilités).

L'objectif de simplification et l'objectif de qualité vont de pair : il peut être préférable de consolider un parcours plutôt que de disperser les moyens entre plusieurs ;

Les mentions doivent intégrer un nombre raisonnable de parcours, systématiquement adossés à des compétences et objectifs pédagogiques communs.

- **Le suivi des alternants et des stagiaires**

Pour les formations en alternance, les heures de suivi (renvoyant à des tâches d'organisation, d'accompagnement et d'évaluation de l'alternance, ainsi que de communication avec la structure d'accueil) doivent être dûment prévues dans les maquettes pédagogiques et sont financées sur ressources propres.

Les heures de suivi ne peuvent excéder 8 h éq. TD par alternant et par an lorsque l'enseignant réalise l'ensemble des tâches de suivi (conformément au cadre de la formation), y compris la soutenance de mémoire.

Dans le cadre de la réalisation d'un stage, l'enseignante ou l'enseignant tuteur est le référent de l'étudiante ou l'étudiant au sein de l'Université. Elle ou il accompagne et conseille l'étudiante ou l'étudiant aux étapes clés de la préparation, du déroulement et de la restitution du stage. Des heures de suivi peuvent être prévues sur l'enveloppe de la mention. Chaque enseignant référent ou tuteur pédagogique peut suivre simultanément 24 stagiaires au maximum.

Dans ce cadre, les enveloppes financières sont définies par mention. Elles englobent les dépenses pédagogiques des formations (CM, Td, projets divers dont projets tutorés, suivi de stage des étudiants et étudiantes en Formation initiale), à l'exception :

- Des heures de suivi des étudiants et étudiantes pour les formations en alternance ;
- Des enseignements et modules de l'UE transversale de licence (Accompagnement méthodologique, LV1) ;
- Des enseignements de l'UE Europe dans la structure de licence ;
- Des MOTIFS proposés en master.

3. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS

L'architecture de l'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2 s'est singulièrement étoffée au fil des accréditations. Sa délimitation dans l'accréditation 2027-2031 doit obéir à un principe de simplification et de soutenabilité. Ce travail a reposé sur une concertation avec les composantes et équipes disciplinaires, ainsi que sur les retours des DOP (Documents d'orientation pédagogique).

La démarche engagée vise à assurer que notre offre de formation puisse connaître une évolution maîtrisée pour continuer à s'adapter aux besoins et attentes de nos étudiants et étudiantes, ainsi que de ceux de la société. Un enjeu consistera à capitaliser sur l'exercice d'autoévaluation qui s'achève et de définir ce qui nous permettra de réussir cette adaptation au fil de l'eau, qu'il s'agisse d'introduire des simplifications réglementaires ou de la souplesse dans nos maquettes. L'enjeu de cette démarche d'ajustement continu est que l'université reste en phase avec les exigences et les évolutions de son environnement.

Dans le cadre de l'accréditation 2027-2031, l'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2 connaîtra **une relative stabilité avec une évolution limitée du nombre de mentions** (licences et masters). Cette stabilité ne doit pas empêcher une réflexion sur le redimensionnement des parcours pour les adapter aux nouvelles compétences, au contexte et aux moyens disponibles.

La construction des formations à l'occasion d'une accréditation constitue une démarche globale, recouvrant la définition de programmes, de compétences visées, de maquettes pédagogiques, de modalités d'évaluation et de pilotage.

3.1. Les repères de base

- **Architecture des formations**

L'architecture de l'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2 recouvre quatre grands domaines :

- Arts, lettres et langues
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologie, santé

Les formations se conçoivent dans le cadre de mentions, fixées dans des nomenclatures nationales par cycle (licence, licence professionnelle, master)².

² Il est toujours possible de demander l'accréditation d'une mention hors nomenclature, sous réserve d'être dûment justifiée et adossée à un projet de fiche RNCP.

Les mentions constituent le niveau de référence pour l'accréditation ministérielle, la diplomation et l'évaluation. Elles s'adosent au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui définit les attendus en termes de compétences acquises en fin de diplôme.

Les mentions peuvent regrouper un ou plusieurs **parcours**. Il est de la responsabilité de l'établissement universitaire d'arrêter l'intitulé d'un parcours en privilégiant sa simplicité et sa lisibilité. Ces intitulés doivent être les plus explicites possible pour faciliter leur identification par les étudiants et étudiantes.

Au sein d'un parcours, et en tant que de besoin, des **options** peuvent être proposées pour se spécialiser. Le nombre d'options doit être limité, et conditionné à des effectifs suffisants ainsi qu'à des mutualisations au sein du parcours et/ou de la mention.

- **L'année universitaire**

L'année universitaire s'organise en semestres, chacun valant 30 crédits ECTS (Système européen d'accumulation et de transfert de crédits). La licence se décline en 6 semestres, soit 180 crédits ; la licence professionnelle (dite suspendue) en 2 semestres ; le master en 4 semestres, soit 120 crédits.

La valeur en crédits ECTS est relative à la charge de travail d'un étudiant ou d'une étudiante estimée nécessaire pour valider un enseignement. Un ECTS équivaut à environ 25-30 heures de travail, dont un tiers en situation d'enseignement. Il est possible pour un intitulé d'enseignement similaire d'envisager une variation de cette charge de travail selon l'année d'étude.

À chaque semestre, une formation est organisée en Unités d'enseignement (UE), qui sont obligatoires, et le cas échéant optionnelles ou facultatives.

Une UE est un ensemble cohérent pédagogiquement et scientifiquement se déclinant en éléments constitutifs (comme des enseignements). Les UE doivent couvrir - sur la durée du diplôme - l'ensemble des blocs de connaissances et de compétences de la fiche RNCP de la mention. Elles doivent, dans la mesure du possible, faciliter l'acquisition de ces blocs indépendamment les uns des autres, pour le public en formation continue notamment.

- **Rythme universitaire**

Pour l'organisation et la programmation des enseignements (et des examens), le calendrier universitaire sera revu sur un format de 12 semaines et 1 semaine de rattrapage.

S'appuyant sur un format déjà éprouvé au sein de notre établissement comme dans d'autres, cette évolution vise à favoriser la progression pédagogique tout en permettant une meilleure maîtrise dans le temps des activités pédagogiques, un ajustement à nos locaux et une facilitation de l'organisation des sessions d'examens et des jurys.

D'ores et déjà, les équipes pédagogiques sont invitées à penser des volumes de cours compatibles avec ce calendrier.

3.2. La structuration des formations

- Les parcours étudiants

Les formations sont à concevoir dans un *continuum* qui prend en compte les profils entrants et sortants, ainsi que les entrées parallèles. Elles doivent favoriser l'articulation des cycles d'étude et l'intégration de publics divers. Il est dès lors recommandé que les programmes de formation soient conçus selon une logique de spécialisation progressive. Celle-ci doit se traduire par des intitulés d'enseignements suffisamment généralistes en 1^{ère} année de cycle (recouvrant des compétences et savoirs fondamentaux), avant de renvoyer à des domaines plus circonscrits (pouvant renvoyer à des spécialisations scientifiques) lors des années suivantes. Ceci doit également se traduire par l'identification d'un socle commun dans les mentions intégrant plusieurs parcours.

Afin de faciliter la fluidité des parcours, l'information constitue une priorité de l'accréditation 2027-2031. **La fin du système de couple de mentions au 1^{er} semestre de licence** conduira à réduire les changements précoces de parcours en cours de semestre. La nouvelle offre de formation sera l'occasion de repenser les mécanismes de réorientation en identifiant des passerelles possibles. En complément de l'accompagnement individuel, un ou des dispositifs de réorientation, pensés en lien étroit avec les équipes pédagogiques, seront proposés ultérieurement pour sécuriser les parcours et limiter les décrochages. **L'information préalable des étudiants et étudiantes** devra être la plus complète possible. À cette fin, il est recommandé de simplifier les intitulés des UE et enseignements pour que ceux-ci soient compréhensibles à la fois par les étudiants et étudiantes (tout particulièrement en licence) et les professionnels en reprise d'études (notamment en licence professionnelle et en master)³.

Cette démarche de simplification devra s'accompagner d'un effort d'information précise sur les modalités d'enseignement et d'évaluation à destination des usagers, notamment des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Il est prévu qu'au cours de l'accréditation, une démarche de traduction systématique des intitulés d'enseignements en anglais soit initiée afin de favoriser l'internationalisation de nos formations, d'éclairer les choix des étudiants et étudiantes venues de l'étranger et de faciliter le travail des responsables pédagogiques dans les équivalences établies pour les étudiants et étudiantes en mobilité. Dans la même logique, il est essentiel d'intégrer dans la conception des programmes de formation des éléments d'information tels que les prérequis, le descriptif synthétique des cours et livrets étudiants : ces éléments seront progressivement systématisés au cours de la mise en œuvre de l'accréditation 2027-2031.

À l'échelle de l'établissement, cet impératif d'information se concrétisera par une refonte des modalités de communication sur l'ensemble de l'offre de formation : à une entrée par année des fiches formation, sera substituée une entrée par diplôme. Ce choix permettra de simplifier considérablement les circuits d'information des étudiants et étudiantes sur le portail de l'Université.

³ Il est ainsi déconseillé d'éviter des intitulés génériques, comme « Fondamentaux 1 ».

- **La professionnalisation de la formation**

La professionnalisation constitue l'une des missions de l'enseignement supérieur. Elle peut prendre des voies multiples. Au cours de l'actuelle accréditation, cette priorité s'est notamment traduite par une augmentation significative du nombre de formations en alternance, par l'introduction d'UE de « préprofessionnalisation » ou de modules optionnels d'« entrepreneuriat » en licence, par la généralisation des stages et des césures et par l'ouverture croissante aux publics de la formation continue.

Dans la prochaine accréditation, la professionnalisation doit demeurer une priorité. Elle se traduira par le **soutien ciblé à de nouveaux projets de formation en alternance** ou encore par l'encouragement à la modularisation de blocs de compétences pour faciliter les parcours de formation continue.

En licence, l'enjeu de professionnalisation reposera sur l'inscription, dès la 2ème année, des modules de « Préprofessionnalisation » au sein de l'UE Transversale. Il pourra également se focaliser spécifiquement sur le semestre 6 à travers la mise en place d'une modularisation par compétences, l'introduction d'ateliers collectifs, ou de stages courts, l'initiation à la recherche ou encore l'enseignement par projet.

En master, tous les parcours devront **intégrer des mises en situation professionnelle** comme :

- L'alternance pour les formations préparant spécifiquement à un métier ou un secteur d'activité ;
- Les stages longs (plus de 44 jours) de préférence en semestre 4 ;
- Les Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAé) : projets tutorés et réponses collectives à des missions ;
- Les ateliers de recherche et de rédaction de mémoires, de recensions ou d'articles ;

Parce que les stages représentent des vecteurs d'attractivité de notre offre de formation et d'employabilité des étudiants et étudiantes et constitue le deuxième canal d'accès au premier emploi selon l'enquête de l'OFIVE menée auprès des diplômés de master, il est recommandé de leur accorder une place significative dans les formations de notre établissement⁴.

Parallèlement, notre établissement doit pleinement intégrer la perspective d'une professionnalisation en vue de l'accès aux concours de l'enseignement. De ce point de vue, la réforme des concours de l'enseignement (à Bac +3 dès 2026) doit conduire à :

- Inclure dans les mentions de licence des modules de préparation aux concours du CAPES avec de possibles mutualisations entre mentions pour les modules de didactique et d'enseignements transversaux (laïcité, valeurs de la République, etc.) ;
- Permettre aux non-lauréats et non-lauréates de poursuivre leurs parcours par l'adossement de « prépa-CAPES » dans des masters disciplinaires.

⁴ Pour rappel, un stage peut être inscrit dans une maquette de formation que si celle-ci comporte un volume d'enseignements de 200 heures a minima ; il peut obligatoire ou facultatif ; il est encadré par un enseignant ou enseignante ; il donne lieu à une convention tripartite ; et sa durée ne peut excéder six mois dans la même structure.

- **L'évaluation**

La réflexion sur l'évaluation des éléments pédagogiques doit être intégrée dès la conception des formations. Pour la validation des apprentissages et l'attribution des crédits, elle prend la forme de Modalités de contrôle de connaissances et compétences (MCCC), votées en CFVU et spécifiant *a minima* les modalités requises par la réglementation en vigueur (nature des épreuves, coefficient, répartition entre contrôle terminal et continu, compensations).

La définition de ces MCCC est de la responsabilité collégiale des équipes pédagogiques sous réserve du respect du cadrage de la CFVU. Elle doit être pensée globalement à l'échelle d'un parcours étudiant et d'une formation. Elle doit pouvoir apprécier avec pertinence l'acquisition de compétences et de connaissances par les étudiants. Dans cette perspective, elle peut s'organiser à l'échelle d'un enseignement ou d'une UE, en tenant compte de la charge globale de travail demandée aux étudiants et étudiantes et de sa répartition sur le semestre.

Dans l'accréditation 2027-2031, les MCCC devront être repensées pour favoriser l'organisation des sessions d'examens et, plus généralement, du calendrier universitaire.

Plusieurs recommandations sont à intégrer :

- Coordonner le choix et la mise en œuvre des évaluations et des contrôles au sein des équipes pédagogiques pour planifier la charge de travail et diversifier les modalités dans une même formation (épreuves écrites ou orales, QCM sur Moodle, rendus de travaux réalisés en autonomie, exposés, soutenances, etc.) ;
- Alléger les contrôles du semestre 6 (en visant, par exemple, un examen terminal réduit en complément des épreuves de contrôle continu) pour tenir compte de la nouvelle organisation calendaire imposée par la plateforme Mon Master.

Dans le cas d'un choix de mise en œuvre de l'approche par compétences par une formation de licence, et plus généralement pour l'ensemble des formations de 1er cycle, il est proposé de prévoir une évaluation des compétences sous deux formes possibles : soit par un travail réalisé en fin de cycle (S5 et S6 en licence, S3 et S4 en master), soit par un travail à la fin de chaque année sur l'une des compétences visées.

- **Le pilotage des formations**

Dans une perspective d'amélioration continue des formations, le pilotage constitue un enjeu important. Il se décline à différentes échelles :

- **A l'échelle de l'établissement** : mis en place à l'occasion de l'accréditation, le Comité pédagogique de composantes (CPC) a vocation à se poursuivre pour constituer un lieu d'échanges inter-composantes sur les enjeux de formation.

- **A l'échelle de la mention** : il est recommandé d'identifier un **responsable par mention** (de licence et de master) ayant pour fonction de coordonner les parcours et les responsables pédagogiques de parcours ou d'année. Cette équipe (responsables de mention et de parcours/année) doit se réunir au moins une fois par an pour identifier les éventuelles difficultés, partager les informations relatives aux promotions, proposer les modifications de maquettes et d'évaluations. Il revient au responsable de mention de trancher en cas d'absence de consensus au sein des équipes pédagogiques.
- **A l'échelle du parcours** : le responsable de parcours est chargé, pour sa part, d'assurer le bon fonctionnement de la formation, en veillant à la mobilisation nécessaire des moyens et à l'information des étudiants et étudiantes.

Dans ce travail de pilotage, les responsables s'appuient sur les Conseils de perfectionnement, les enquêtes produites par l'OFIVE et sur les indicateurs d'insertion et de réussite. Ils peuvent également faire appel au SPS (Service de pédagogie du supérieur) qui peut les accompagner dans des projets d'évolution ou de développement.

Il est également demandé **de penser les atouts et limites des co-accréditations** pour envisager leur renouvellement, leur évolution ou leur abandon. La co-accréditation doit être l'opportunité, à l'échelle d'une mention, d'échanger des ressources et de partager des savoirs et des compétences. Elle doit donner lieu à une convention avec les autres établissements impliqués.

4. LE PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE SAISIE DES FORMATIONS

4.1. *La mise en place d'un nouvel outil SGCE*

Pour pallier les difficultés rencontrées avec « l'outil maquette DAF » pour l'accréditation 2022-2026, l'établissement a fait le choix d'expérimenter un nouvel outil appelé SGCE (Système de gestion des charges d'enseignement).

Cet outil offre les opportunités suivantes :

- Construction des formations avec les données règlementaires requises (UE, volumes horaires, ECTS) .
- Calcul de la soutenabilité des formations avec l'intégration des informations utiles (types d'heures, effectifs, enveloppes, sections CNU, etc.) ;
- Gestion des mutualisations par l'inter-opérabilité.

L'appropriation de l'outil en composantes donnera lieu à un accompagnement :

- Pour le cycle licence, grâce à des ateliers organisés en composante sur plusieurs jours dans le but de co-saisir des maquettes ;
- Pour le cycle master, sous la forme d'une pré-saisie des maquettes de l'actuelle accréditation par la direction de la formation qui facilitera le travail de correction, modification ou réaménagement par la composante.

4.2. *Le planning de l'accréditation*

Le calendrier de l'accréditation en 2026 est le suivant :

- **Janvier-février 2026** : Échanges entre gouvernance et composantes sur l'architecture finale de leur offre de formation et les enveloppes par mention
- **23 février 2026** : Retour sur les rapports provisoires par l'HCERES
- **27 février 2026** : Avis de la CFVU sur la liste des mentions demandant l'accréditation
- **13 mars 2026** : Délibération du CA sur la liste des mentions demandant l'accréditation et sur l'enveloppe financière globale de l'offre de formation
- **1^{er} avril 2026** : ouverture de la plateforme ministérielle FRESQ (jusqu'au 12 juin) pour le dépôt du dossier d'accréditation (note stratégique et liste des mentions)
- **10 avril 2026** : Vote en CFVU de la ventilation des enveloppes par mention
- **5 mai 2026** : Vote en CAC de la Note stratégique pour la plateforme FRESQ et des notes d'accompagnement à la conception des formations
- **Fin mai 2026** : Fin de la conception des maquettes sur SGCE
- **Juin-Juillet 2026** : Contrôle et ajustements des maquettes
- **Septembre 2026** : Avis de la CFVU sur les parcours et maquettes de formation et Délibération du CA sur les parcours et maquettes de formation

- **Automne 2026 :**
 - Avis de la DGESIP sur l'Offre de formation
 - Déversement de l'Offre de formation sur les plateformes (Parcoursup, MonMaster, Études en France)
 - Mise en ligne des fiches formation
 - Communication sur la nouvelle offre (salons, site Internet)
 - Modélisation de l'Offre de formation dans Apogée
- **1er septembre 2027 : mise en œuvre de la nouvelle Offre de formation**